

Sortir d'une perte financière.

Ce genre de situation peut se produire rapidement, sans qu'on s'y attende. La perte d'un revenu ou d'une importante somme d'argent par suite d'une réduction de personnel, d'une grosse dépense imprévue ou d'un événement marquant peut ébranler votre situation financière.

Sachant que personne n'est à l'abri, songez à la façon dont vous géreriez une situation semblable. Comment composeriez-vous avec un problème financier? Que feriez-vous pour vous remettre de cette perte et aller de l'avant?

Essayez de garder votre calme et évitez de prendre des décisions sous le coup de l'émotion.

S'adapter à une nouvelle situation financière peut nécessiter de la discipline et de la détermination, mais quelles que soient les circonstances, il y aura forcément une solution appropriée.

Commencez par répartir votre budget. Lorsque vous évaluez vos dépenses mensuelles non essentielles et déterminez celles dont vous pouvez vous passer, la situation peut s'avérer moins difficile que vous le pensiez.

C'est incroyable à quel point les petites choses peuvent vite s'accumuler rapidement. Réfléchissez à tous les paiements que vous effectuez chaque mois et à ceux qui sont essentiels. Vous n'avez peut-être plus besoin de votre ligne terrestre ou peut-être est-il temps d'annuler certains abonnements en ligne.

Ça ne sera probablement pas facile de s'adapter à un nouveau plan financier. Mais ça pourrait être essentiel pour reprendre le contrôle de votre avenir. À mesure que votre situation s'améliorera, vous pourrez vous fixer de nouveaux objectifs et faire le nécessaire pour les réaliser.

Surtout, ne désespérez pas. La plupart des pertes ne sont pas éternelles. Grâce à des conseils professionnels et à un plan judicieux, vous pourrez ramener cette situation à ce qu'elle a toujours été, soit un revers malheureux accompagné de leçons durement apprises, puis aller de l'avant.



©2021 Manuvie. Tous droits réservés. Le présent matériel est la propriété de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) et il est utilisé sous licence restreinte. Il ne peut être copié, transmis ou utilisé sans l'autorisation écrite expresse de Manuvie. Manuvie ne peut être tenue responsable des dommages ou des pertes découlant de l'utilisation des renseignements qu'il contient. Cette vidéo est proposée à titre indicatif seulement. Elle n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'elle fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Le nom Manuvie, la lettre « M » stylisée et le nom Manuvie accompagné de la lettre « M » stylisée sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.